



**CONCOURS « CRAQUEZ POUR GAGNER » (le « Concours »)**

**RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS (« Règlements »)**

**FRANCHISE MTY INC. (« Thaïzone »)**

**1. Période du Concours :**

Le Concours débute à 12 h 1 s heure de l'Est le 1<sup>er</sup> avril 2026 et se termine à 23 h 59 min 59 s heure de L'Est, le 30 avril 2026 (la « **Période du Concours** »).

**2. Admissibilité :**

Pour participer au Concours et être admissible de gagner, une personne doit être résident du Québec ou du Nouveau-Brunswick et avoir atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription au Concours. Malgré ce qui précède, les employés, les dirigeants, les actionnaires, les administrateurs, les représentants, les mandataires et les agents (y compris les membres de leur famille immédiate et les membres du même foyer) de Thaïzone et ceux de ses sociétés affiliées, filiales, fournisseurs, distributeurs et prestataires de services et agences de publicité et de promotion (collectivement, les « **Parties affiliées** ») ne peuvent pas participer au Concours.

En participant au Concours, chaque participant accepte d'être lié par les présents Règlements. Les participants acceptent également de respecter et d'être liés par toutes les décisions de Thaïzone concernant le Concours, lesquelles sont définitives, exécutoires et sans droit d'appel.

**3. Comment participer :**

Aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire au Concours ou le gagner. Un achat n'augmente pas les chances de gagner.

Le Concours se déroulera dans les vingt-sept (27) établissements Thaïzone au Québec et au Nouveau-Brunswick, à l'exception de ceux situés dans un aéroport, sur un campus universitaire ou dans tout autre établissement ne participant pas au Concours (le/les « **Établissement(s) Participant(s)** »).

**Prix instantané :**

**Participation** – Achetez un (1) repas participant Thaïzone (*Général Tao, Poutine, Pad Thai, Teriyaki, Pad Sew, Chop Suey Curry, Riz Frit, Curry Jaune, Curry Rouge, Sauté aux arachides, Bœuf à l'orange, Riz Frit Suprême, Pokthaï, Soupe, Menu Traiteur et Dumplingz*) dans un Établissement Participant et recevez un biscuit de fortune (le/les « **Biscuit(s) de fortune** ») contenant un message spécifique à l'intérieur par rapport aux Prix Instantanés (tel que défini ci-après) ainsi qu'un code QR (le « **Code fortune** »).

**Participation sans achat** – Pour participer sans effectuer d'achat, un participant peut demander au comptoir de l'un des Établissements Participants de recevoir un Biscuit de fortune.

## Grand Prix

Afin de courir la chance de gagner le Grand Prix (tel que défini ci-après), les participants doivent scanner le Code Fortune ou se rendre sur la page web <http://craquezpourgagner.ca/> et compléter le formulaire de participation en entrant simplement leur nom, prénom, adresse courriel, numéro de téléphone et en confirmant leur accord avec les présents Règlements.

Une fois soumis, un formulaire de participation ne peut être supprimé, annulé ou modifié. Toute inscription qui est incomplète, perdue, en violation des Règlements, ou reçue après l'expiration de la Période du Concours sera automatiquement rejetée.

Limite d'un (1) formulaire de participation par personne par jour pendant la Période du Concours, et une limite d'un (1) prix par ménage. Toute soumission excédentaire sera invalidée aux fins du tirage au sort. Pour éviter toute ambiguïté, vous ne pouvez utiliser qu'une (1) adresse courriel et un (1) seul numéro de téléphone pour participer au Concours.

Limite d'un (1) Prix instantané par jour par ménage.

Toute personne s'inscrivant à ce Concours ou essayant de le faire par des moyens qui seraient injustes envers les autres participants, contraire aux Règlements ou illégaux sera automatiquement disqualifiée et pourra faire l'objet de poursuites.

#### **4. Chances de gagner :**

##### Prix instantané :

Chaque Biscuit de fortune offre une chance de gagner un Prix Instantané (tel que défini ci-dessous). Le nombre total de Prix disponibles diminuera au fur et à mesure qu'ils seront révélés et réclamés conformément aux présents Règlements.

Environ 500 000 Biscuits de fortune seront distribués parmi les Établissements Participants, incluant approximativement 89 000 prix instantanés (chacun et collectivement, un « **Prix Instantané(s)** »).

##### Grand Prix :

Vingt-sept (27) tirages au sort seront effectués pour sélectionner vingt-sept (27) gagnants parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la Période du Concours. Toutes les participations admissibles auront une chance égale de gagner.

#### **5. Prix :**

Les Prix Instantanés disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants :

Description des items inclus dans le Prix Instantané (avec inclusion et conditions spéciales)	Quantité	Valeur approximative par Prix Instantanés
Rouleaux Impériaux (1 unité)	20 000	3 \$ CAD

Mini Churros (10 pièces)	10 000	7 \$ CAD
Mousse passion framboise	10 000	3 \$ CAD
Dumplingz frits classiques (3 pièces)	20 000	4 \$ CAD
Coupon rabais de 5 \$ votre prochaine commande	4 000	5 \$ CAD
Boissons gazeuses (format 355 ml)	25 000	0,66 \$ CAD

*\*Les Prix Instantanés doivent être réclamés au plus tard le 30 juin 2026. Tout Prix Instantané non réclamé avant cette date sera automatiquement annulé, sans possibilité de prolongation, de remplacement ou de compensation.*

Le grand prix consiste en un (1) an de TAO gratuit correspondant à une valeur approximative au détail de 858 \$ CAD (le/les « **Grands Prix** »).

*\*Aux fins du Concours, la valeur du Grand Prix équivaut à un achat hebdomadaire de 16,50 \$ pour une période de cinquante-deux (52) semaines. Cette valeur sera remise au gagnant sous forme de cinquante-deux (52) coupons promotionnels électroniques, lesquels seront déposés directement dans le compte associé à la carte fidélité du gagnant.*

*\* \* Pour pouvoir utiliser le Grand Prix par l'entremise de la carte fidélité, le gagnant doit être membre du programme kick de Thaïzone. Si le gagnant n'est pas déjà membre au moment de l'attribution du Grand Prix, Thaïzone procédera à la création d'un compte kick en son nom afin de lui permettre d'utiliser les coupons promotionnels électroniques.*

Un total de vingt-sept (27) Grands Prix sont disponibles à être gagnés.

Les Prix Instantanés et les Grand Prix sont ci-après définis en tant que « **Prix** ».

Le Prix doit être accepté tel quel et ne peut être substitué, transféré ou échangé contre l'argent ou autrement. Thaïzone ne remplacera aucun Prix perdu ou volé. Le gagnant est responsable de tous les coûts et dépenses engendrés par le Prix, y compris, les dépenses personnelles et les taxes.

En aucun cas, Thaïzone ne sera tenu d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans les Règlements ou d'attribuer des prix autrement que conformément aux Règlements.

Le Prix est sujet aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur du Prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du Prix ne sera applicable. Thaïzone n'a aucune responsabilité à l'égard du Prix une fois remis.

Si une portion du Prix n'est pas utilisée ou réclamée, aucune compensation ne sera accordée.

Thaïzone ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.

## **6. Tirage et remise des Grands Prix :**

Vingt-sept (27) tirages au sort auront lieu le 7 mai 2026 à 11 h, heure de l'Est (la « **Date du tirage** ») parmi toutes les inscriptions reçues pendant la Période du Concours aux bureaux de Cri Agence situés au 85, rue Saint-Paul Ouest, Montréal (Québec), H2Y 3V4. Les gagnants du Concours seront contactés par courriel ou par téléphone dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la Date du tirage.

Si un participant sélectionné ne peut pas être contacté et/ou réclamé le Grand Prix dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la Date de tirage, ou si la notification est retournée comme n'étant pas livrable, il sera disqualifié sans compensation. Dans tous les cas, Thaïzone pourra, à sa seule discrétion, annuler le prix ou l'attribuer à un autre participant par le biais d'un autre tirage au sort parmi les autres participations admissibles jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Le Grand Prix sera remis directement sur la carte fidélité du programme kick de Thaïzone du participant sélectionné ou par courriel dans un délai de six (6) semaines suivant la satisfaction par ledit participant sélectionné de l'ensemble des Conditions de réclamation du Grand Prix (telles que définies ci-après).

Thaïzone ne pourra être tenu responsable de tout changement effectué par un participant sélectionné concernant ses coordonnées ou pour tout courriel non livrable, non reçu ou réclamé par une autre personne que le participant sélectionné en raison du fait que le gagnant n'a pas fourni une adresse courriel exacte, ou en raison du filtre antipourriel, du pare-feu ou de la capacité de messagerie du participant sélectionné. De plus, un courriel avec un message de « non-livraison » entraînera la disqualification du participant.

## **7. Conditions de réclamation du Prix :**

### Prix instantané :

Pour être déclaré gagnant et recevoir le Prix instantané, le participant sélectionné devra :

- a) avoir reçu un (1) Biscuit de fortune avec un message mentionnant un Prix Instantané ;
- b) réclamer le Prix Instantané avant le 30 juin 2026 inclusivement ;

### Grand Prix :

Pour être déclaré gagnant et recevoir le Grand Prix, le participant sélectionné doit remplir les conditions suivantes (collectivement, les « **Conditions de réclamation du Grand Prix** ») :

- a) réclamer le Grand Prix dans le délai prescrit ;

- b) répondre aux critères d'admissibilité et se conformer autrement aux Règlements ;
- c) avoir rempli et signé le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité fournis par Thaïzone dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa réception ;
- d) répondre correctement, sans aide, à la question d'habilité mathématique suivante :

Multipliez 8 par 10.

Divisez par 2.

Ajoutez 5.

Soustrayez 10.

- e) fournir une pièce d'identité avec photo, sur demande et en temps opportun.

Tout participant sélectionné qui ne respecte pas les Conditions de réclamation du Grand Prix sera automatiquement disqualifié et un nouveau participant sera sélectionné.

Le refus d'un participant sélectionné d'accepter le Prix selon les Règlements du Concours libère Thaïzone de toute obligation relative à l'attribution du Prix envers ce participant.

#### **8. Annulation, modification ou résiliation :**

Thaïzone se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier, de suspendre ou de résilier, en tout ou en partie, le présent Concours en cas d'intervention humaine ou de survenance d'un événement, tel qu'un problème de système lié à l'enregistrement de toutes les inscriptions, susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, l'impartialité, la sécurité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans les présents Règlements.

Dans l'éventualité où le Concours devrait prendre fin, en tout ou en partie, avant la fin de la Période du Concours, Thaïzone pourra, à sa seule discrétion, procéder à un (1) ou plusieurs tirages au sort parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Période du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement mettant fin au Concours.

#### **9. Communications :**

En fournissant ses informations de la façon indiquée aux présents, chaque participant accepte de recevoir des messages électroniques commerciaux (MEC) de la part de Thaïzone. Les participants auront la possibilité de se désabonner de ces messages en répondant « STOP » à tout moment ou en cliquant sur le lien de désabonnement dans l'un des messages de Thaïzone.

#### **10. Renseignements personnels :**

En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par Thaïzone et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix, et ce, conformément aux lois applicables. Les renseignements personnels peuvent être utilisés par ou partagés entre Thaïzone et ses filiales ou affiliées, ou partagés par Thaïzone avec des tiers conformément à notre politique de confidentialité disponible sur [Politique de confidentialité | MTY Group](#)

En acceptant un prix, tout gagnant autorise Thaïzone du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

#### **11. Tiers :**

Ce concours n'est pas parrainé, approuvé ou géré par ou associé à Facebook, Instagram, X (anciennement Twitter) ou tout autre site web appartenant à un tiers (collectivement, les « **Tiers** »). En participant au Concours, tous les participants dégagent les Tiers de tout dommage, préjudice, dépense, perte, frais et coût subis par les participants et découlant de (ou liée à) leur participation au Concours.

#### **12. Libération :**

Le participant reconnaît et accepte que Thaïzone, les Parties affiliées et les Tiers (les « **Bénéficiaires** ») ne font aucune représentation ou garantie d'aucune sorte à l'égard du Prix.

En participant au Concours, les participants libèrent et dégagent les Bénéficiaires de toute responsabilité quant aux dommages, préjudices, dépenses, pertes, frais et coûts subis par les participants et découlant, directement ou indirectement, en tout ou en partie :

- a) de leur participation au Concours ;
- b) de l'acceptation, la non-acceptation, la possession, l'utilisation, la non-utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix ;
- c) de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de leurs renseignements personnels ;
- d) des retards de livraison, des courriers perdus ou des envois non distribuables ;
- e) des dommages causés à des personnes ou à des biens ; et
- f) des inscriptions tardives, mal acheminées, perdues, illisibles ou incomplètes.

#### **13. Limites de responsabilité :**

Sans restreindre la généralité de la libération ci-dessus, les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, les Règlements, l'annonce du gagnant, l'attribution du Prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvées avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à Thaïzone ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer

au Concours ; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes ; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher ; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

#### **14. Disqualification :**

Les participants qui ne se seront pas conformés aux Règlements sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que Thaïzone (ou toute autre bannière de Franchise MTY Inc. ou ses affiliés) tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des formulaires de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint les présents Règlements, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire aux présents Règlements ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET THAÏZONE SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

#### **15. Fonctionnement du site Internet :**

Thaïzone ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Période du Concours ou qu'il est exempt de toute erreur.

#### **16. Modification et résiliation :**

Thaïzone se réserve, à sa seule discrétion, le droit de modifier, d'annuler ou de suspendre le Concours advenant la survenance d'un événement indépendant de sa volonté de nature à compromettre la sécurité ou le bon déroulement du Concours. Thaïzone, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou de modifier ces Règlements de quelque manière que ce soit sans préavis advenant un accident, une erreur d'impression, une erreur administrative ou tout autre type d'erreur ou pour tout autre motif quelconque. Sans limiter la généralité de ce qui précède, Thaïzone se réserve le droit, à son entière discrétion, d'administrer une autre question d'habilité comme elle le juge approprié et/ou afin de se conformer à la loi applicable.

**17. Identification du participant :**

Aux fins des présent Règlements, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse courriel fournie au moment de la participation. On entend par « **titulaire de compte autorisé** » la personne physique à qui est attribuée une adresse courriel par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.

**18. Propriété :**

Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les formulaires d'inscription, formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et tout autre propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de Thaïzone. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné à un participant.

**19. Divers :**

Si une section des Règlements est déclarée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, cette section sera considérée comme invalide ; toutes les sections non affectées resteront en vigueur.

**20. Règlement du Concours en français et en anglais :**

Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes des Règlements du Concours en français et les termes des Règlements du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

**21. Loi applicable :**

Le Concours est régi par les lois de la province du Québec et les lois fédérales applicables du Canada. En participant au concours, les participants acceptent sans condition les Règlements du Concours et les décisions de Thaïzone, qui sont finales et contraignantes sur toutes les questions liées au Concours. Chaque participant convient, dans la mesure permise par la loi, que toute procédure judiciaire découlant du Concours doit se dérouler devant une cour provinciale du Québec, district judiciaire de Montréal, et y consent expressément. Le Concours est nul là où la loi l'interdit.

\*\*\*